

DEMANDE #10 – Superficies prévues à déboiser

Pour les 33 éoliennes situées en milieu forestier, la superficie totale devant être déboisée lors des travaux de construction est d'environ 25 hectares (25 000 m²). Cette donnée a été calculée de façon conservatrice en utilisant une superficie de 4200 m² par éolienne et une largeur de chemin de 5 m. Le promoteur est toutefois confiant d'optimiser davantage les superficies affectées et ainsi réduire le déboisement en phase de construction.